DE-033-213301948-20230411-2023 18-DE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

**EXTRAIT** 

1 131

Ьđ

E3 64

¡Canton des Coteaux de Dordogne

**DU REGISTRE DES** 

**Téléphone**: 05.57.84.52.10 Télécopie: 05.57.84.67.51

**DÉLIBÉRATIONS** 

Ouverture du lundi au jeudi De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

M

L'an deux mille vingt-trois le 11 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses

séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire.

Date de convocation: 6 avril 2023.

12

Nombre de Membres En exercice: 15 Présents: 14 Représentés : 0 Votants: 14

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, Patrick Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Didier NEBREDA, Isabelle TICHON.

Absent: Serge MIO.

Ø 3 Secrétaire: René PREVOT

57

119 3 13 **F**(1) 弱

E Ø 24

OBJET: Approbation du budget primitif 2023

Délibération n°2023 18 N° d'ordre : 2023-11-04-05

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, arrêté lors de la réunion de la Commission finances du 27 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

1 144 502,74 €

Dépenses et recettes d'investissement :

353 377,23 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1144 502,74 €	1 144 502,74 €
Section d'investissement	353 377,23 €	353 377,23 €
TOTAL	1 497 879,97 €	1 497 879,97 €

LECONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission finances du 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

1 144 502,74 €

Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : a Ei

353 377,23 €

M

Ø

Ð 13

84 H 53 

13 131

## REÇU EN PREFECTURE le 12/04/2023

plication agréée E-legalite.com

99\_DE-033-213301948-20230411-2023\_18-DE

DEPENSES

RECETTES

Section de fonctionnement

1 144 502,74 €

1 144 502,74 €

Section d'investissement

353 377,23 €

353 377,23 €

TOTAL

1 497 879,97 €

1 497 879,97 €

Faitet délibéré le jour, mois et an que dessus.

iA

0 B

**E**3

14

顧 闘

B

63

S)

**3** 0

F

B B

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Le secrétaire de séance

René PREVOT

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 11 avril 2023

Le Maire

Claude NOMPEIX